



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 septembre 2022 A 20H00

Étaient présents : Sabine DOMS, Laure BERNARD, Denis QUEILLE, Frédéric GUITON, Philippe BILLET, Frédéric BON, Cyril CAVILLON, Jean-Pierre JAUNET, Jean-Paul BOISSARD,
Était excusé : Rémy PLISSONNIER
Absent : Nathalie RICHON

- **Approbation du compte rendu de la réunion précédente**

Le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 5 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

- **Convention de voirie Projet Eolien**

Dans le cadre du développement du projet Eolien, CNR propose à la commune de Devrouze la conclusion d'une convention d'autorisation d'utilisation de la voirie et de constitution de servitudes concernant les chemins ruraux et voies communales. Les servitudes et leur indemnité annuelle associée sont les suivantes :

- Passage : 2 euros par ml de pistes utilisées ou confortées sur les chemins et voies tenant lieu de fonds servant
- Réseaux enfouis : 1,20 euros par mètre linéaire de réseaux enfouis sur les chemins et voies tenant lieu de fonds servant
- Surplomb de pales d'éoliennes : 500 euros quelle que soit la surface de surplomb des pales sur les chemins et voies tenant lieu de fonds servant.

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et après avoir voté 2 voix contre, 2 abstentions et 6 voix pour, autorise le Maire à signer la convention d'autorisation d'utilisation de la voirie et constitution de servitude dans la cadre du développement du parc éolien sur la commune de Devrouze avec CNR.

- **Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt**

Un appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est une procédure ad hoc non prévue par le Code de la commande publique, qui pourrait permettre à la Commune de Devrouze de solliciter l'initiative privée pour favoriser l'émergence de projets sur la parcelle ZB31 d'une surface de 3000 m² et située à Monflin.

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et voté pour à l'unanimité, autorise le Maire à lancer l'appel à manifestation d'intérêt pour valoriser la parcelle de Monflin.

- **Eclairage public**

En raison de l'augmentation des prix de l'énergie, le Maire propose au Conseil Municipal d'abaisser l'heure d'extinction de tout l'éclairage public.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité, et autorise le Maire à se rapprocher du Sydesl pour changer l'amplitude d'éclairage public de la Commune et de programmer l'extinction des lumières à 22h00 sur toute la commune.

Il propose aussi de demander un devis pour le changement des têtes d'éclairage pour du Led.

- **Projet Photovoltaïque**
Monsieur Creuzet François prend la parole et expose les solutions qui peuvent être mises en place pour équiper les bâtiments communaux de panneaux photovoltaïques en auto-consommation ou en revente. Les solutions apportées par le seul installateur contacté sont jugées irréalisables et trop onéreuses par le conseil municipal qui décide de mettre en concurrence plusieurs prestataires avant de se prononcer sur l'opportunité de se lancer dans un tel projet. Monsieur Queille se propose de se charger de ce dossier.
- **Abribus**
Un abribus sera posé courant novembre rue du bourg en remplacement d'une portion de haie très abimée. Les délais de livraison exceptionnellement longs en ce moment n'ont pas permis de réaliser l'opération pour la rentrée.
- **Haies du cimetière et de l'église**
Elles sont très abimées sur environ 30% de la surface. La solution la meilleure consisterait à l'arracher et la replanter. Le Conseil Municipal décide de se laisser un temps de réflexion et pourquoi pas de contacter un CFA pour solliciter un chantier-école.
- **Porte d'accès cantine**
Lors de forte pluies, l'eau rentre par la porte. Après avoir envisagé de mettre une marquise pour protéger le perron et la porte, il a été décidé de changer la porte trop ancienne et défaillante afin d'éviter que l'eau ne ruisselle à nouveau.
- **Cérémonie du 11 novembre**
Les conseillers municipaux sont invités à se rendre disponibles pour cette cérémonie.
- **Repas des aînés**
Il devrait être organisé le 13 novembre à midi (en attente de confirmation)
- **Questions diverses**
Il n'est plus possible de traiter les mauvaises herbes avec des produits phytosanitaires. Un désherbage mécanique du cimetière s'avère donc nécessaire. Madame le Maire propose d'organiser une matinée citoyenne de désherbage du cimetière suivie d'un repas champêtre. L'idée ne semble pas enchanter tout le monde. L'opération va tout de même être organisée. Une information sera diffusée sur les réseaux de communication utilisés habituellement par la commune.
Monsieur Jaunet rappelle que la prochaine réunion du RPI aura lieu le 5 octobre. Des propositions pour la fête de fin d'année feront l'objet d'échanges lors de cette réunion.

Séance levée à 21h30


Le Maire,
Sabine DOMS
